

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 5)

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 21 FÉVRIER

Le scrutin de liste

Nous arrivons en retard pour donner notre opinion personnelle. Si minime que soit son poids dans le débat actuel, cette opinion aura, en tout cas, le double mérite de la franchise et de la réflexion. Nous avons lu attentivement tous les journaux se prononçant pour ou contre la proposition émanée de Gringalet-Goblet — l'ennemi des « Toreros » que nous n'adorons pas plus que lui. Gobloche, le Gavroche de l'opposition quand même à la suite de ses éliminations, semble, pour le scrutin de liste, non pas s'être fourré le doigt dans l'œil — divertissement, infiniment désagréable à juste titre — mais se préoccuper de fournir à ses amis, ses alliés politiques ou autres, un débouché quelconque, un siège (nous n'osons pas dire une chaise percée), pour les prochaines élections, avec les appointements y attachés, à tous les blackboulés, les éreintés, les tarés, les « vomis » du suffrage universel, actuellement en disponibilité, ou qui seront « disponibles » en 1897, ce pauvre suffrage universel que lâche Rouvier même, puisque le Rouvier-Vignot est tellement sûr de son prochain balayage qu'il sollicite, actuellement, un poste d'ambassadeur à Tombouctou.

Nous repoussons absolument le scrutin de liste.

Pourquoi ?

Parce que, en tête de la proposition Goblet, on lit cette appréciation :

Le scrutin de liste est le scrutin politique par excellence.

De la politique ! Merci. Nous en soupçons depuis vingt-cinq ans. Politique Thiers ; politique Mac-Mahon ; politique Gambetta ; politique Grévy ; politique Carnot ; politique..... Non, celle-là, nous attendrons pour la juger.

Le scrutin de liste est un scrutin exclusivement politique. Cela nous suffit.

La politique ! Elle nous submerge, nous excède, nous étouffe, nous asphyxie, nous mofifie, nous déforme. Elle avilit nos pensées, elle falsifie nos actes, elle tue la France.

On travaille honnêtement ; on s'esquinte pour gagner le pain quotidien ; on tâche de parler et de voter droit, conformément à l'intérêt général qui n'est, en somme, que le groupement des intérêts particuliers d'où se dégage l'essence, c'est-à-dire l'intérêt national. On a le cœur et la conscience en repos. Vas te promener !

Arrivent des bonshommes que vous ne connaissez pas, sauf que vous trouvez leurs noms dans les journaux, parmi les compte-rendus des séances de la Chambre où ils accaparent la chaire et la carafe pour évacuer des opinions qui révoltent à la fois le gouvernement (auquel nous ne tenons pas plus que de raison), le bon sens et la probité. Et ils nous débitent avec un immense aplomb ceci :

« Le scrutin d'arrondissement est l'expression des personnalités, des ambitions de petite ville et de clocher. Vous vous traînez dans les glaises de la réaction, en choisissant vos députés parmi vous. Rompez avec l'intérêt local, inclinez-vous devant le principe. Nous nous

chargeons de vous fournir — sur facture et bon teint garanti — des candidats au-dessus des rivalités de canton, de cité, de rue, de maison, « des gens de principe », animés du seul bien du pays, seuls en état de dégager du bourbier actuel l'idée radicale (??), désintéressée, pure, lumineuse, immuable, concentrée en des esprits, des cerveaux, des consciences de marbre et d'airain. »

Des principes ! Et ta sœur ! Et Portalis ! Et Canivet !

Non, assez de pose et de cafaranderie !

Vous, les politiciens, vous n'êtes pas nos hommes, parce que vous ne nous connaissez pas et que vous méprisez nos besoins. Il ne s'agit pas de nos intérêts qui se confondent avec ceux du pays entier.

Mon député, c'est mon mandataire, mon interprète, mon trucheman. Ma politique ? Elle consiste à piocher pour ma famille, à exprimer — si je le puis — mes idées, à défendre le territoire et mon bien quand ils sont menacés par le Prussien, ou par les fainéants encore plus dangereux et plus nuisibles que l'Allemand. Tel est le rôle que j'assigne à mon député : me procurer l'écoulement, l'échange et le prix des produits de mon labeur ; m'assurer la tranquillité à l'intérieur et au dehors. Je ne m'inquiète pas s'il appartient à tel ou tel groupe. Il est honnête et il a le cœur haut placé, la probité, le sentiment du devoir et de la dignité patriotiques. Vous allez me dire : « Peuh ! un grand homme de province, un inconnu, un quidam nul au point de vue politique ! ». Je m'en bats l'œil ; j'ai confiance. « Mais, nous avons des gens de haut mérite à vous offrir, des malins qui ont fait ceci, qui ont fait cela, qui sont très considérés dans le monde politique et boursicquien, d'anciens ministres, d'anciens ambassadeurs, d'anciens..... »

— Merci du cadeau ! des anciens ! des remisés ? Des rossignols ? Pourquoi n'en veut-on plus ? Je ne vous le demande pas. Je le sais. Leur placement n'est pas difficile, mais impossible. Autant choisir Mandrin et Dreyfus !

Laissez-nous nommer des amis à nous. Oh ! de petites gens, nous l'avouons ; mais nous les connaissons de pied en cap : ils sont dignes d'estime ; c'est tout ce que nous demandons. Collez vos « grandes intelligences » où vous pourrez, ceci ne nous regarde point. Voyons : vous pouvez en écouler, tous les quatre ans, une cinquantaine à Paris, Lyon, Marseille, Toulon, Saint-Etienne, Roanne, Roubaix, Lille, et vous avez encore faim ! Gueulards, va !

Un dernier mot.

Votre scrutin de liste, s'il ne parvient point à pousser les collègues, sectaires, camaros, co-intéressés, complices, sur l'escalier du Palais-Bourbon, vous l'étendrez, sans doute, aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement ?

Alors, ce sera du joli !

Question de saisie-arrêt

Une certaine agitation règne parmi les employés auxiliaires de la préfecture de la Seine et le personnel de service dont les appointements ne dépassent pas 2,000 fr.

Cette agitation est motivée par la mise en vigueur de la nouvelle loi sur la saisie-arrêt des appointements des employés, promulguée

le 20 janvier. Les employés de la préfecture de la Seine se prétendent lésés par l'interprétation donnée à la loi nouvelle par l'administration et ils exposent leurs griefs dans une pétition qui circule actuellement dans les bureaux. Cette pétition sera, sous peu, remise au préfet de la Seine.

Voici sur quoi repose la plainte des employés : l'ancienne loi sur la saisie-arrêt permettait de saisir au profit des créanciers un cinquième pour les appointements de 1,000 francs et un quart pour ceux de 2,000. La nouvelle loi a réduit la quotité saisissable au taux uniforme d'un dixième pour les appointements ne dépassant pas 2,000 francs.

Mais, en sus des appointements réguliers dans plusieurs services de la préfecture, des allocations diverses sont allouées à certains employés pour travaux exécutés, soit après les heures régulières de bureau, soit le dimanche pendant quelques périodes de l'année.

Ces allocations supplémentaires sont-elles soumises à la retenue du dixième ou du quart ? Telle est la question qui s'est posée à la fin du mois dernier, au moment du paiement des appointements.

La caisse municipale, interprétant le silence de la loi en faveur des créanciers, a appliqué la retenue du quart pour les sommes allouées pour travaux extraordinaires, d'où réclamation des petits employés qui sont décidés à faire trancher en haut lieu la question.

La Société des Agriculteurs de France

Dans sa séance du 18 février, la Société des agriculteurs de France a émis le vœu suivant :

« 1° Que les droits d'octroi sur les produits agricoles, notamment sur les boissons hygiéniques et sur les viandes, soient réduits le plus largement et dans le plus bref délai possible, à Paris comme dans les autres villes, en vue de rétablir l'égalité devant l'octroi, entre l'agriculture et les autres branches de l'industrie nationale ;

« 2° Qu'en conséquence, les taxes ainsi réduites ou supprimées soient remplacées, s'il y a lieu, par un des moyens indiqués, soit par la commission du Sénat, soit par la commission du budget de la Chambre des députés, ou par des taxes nouvelles ou surtaxes établies sur les produits non agricoles, actuellement admis en franchise et sur les objets destinés à la consommation de luxe ;

« 3° Que, conformément à ses vœux de 1893, les maxima inscrits au tarif général de 1870 aient désormais un caractère obligatoirement limitatif à Paris comme dans les autres villes ;

« 4° Que les dépendances rurales détachées de l'agglomération principale ne puissent jamais être englobées dans le périmètre de l'octroi. »

M. Denizet, au nom de la section de la législation, a proposé :

« Qu'un projet de loi soit déposé au Parlement, ayant pour but de réduire les formalités et les frais de saisie immobilière, de vente sur saisie, et la distribution des prix des petits immeubles. »

Les vœux ont été mis aux voix et adoptés.

INFORMATIONS

Le douzième provisoire pour mars

M. Ribot a déposé à la Chambre le projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1895, des crédits provisoires applicables au mois de mars 1895.

Les crédits demandés s'élèvent à la somme totale de 254,929,495 francs pour le budget général et 2,244,310 francs pour les budgets annexes.

On a pris, en principe, pour base du calcul de ce nouveau douzième provisoire, les chiffres portés au dernier projet de budget rectifié, déposé par le gouvernement dans la séance du 9 février dernier.

Les caisses de retraites

Le gouvernement et la commission parlementaire de prévoyance sociale se sont mis d'accord sur presque tous les points du projet qui a pour but d'accorder une majoration aux titulaires de livrets de la caisse nationale de retraites de la vieillesse, à la condition que la pension servie à chaque titulaire soit inférieure à 360 francs.

Le scrutin de liste

La commission a conclu à la prise en considération. Toutefois, le rapporteur, M. Odilon-Barrot, a été chargé d'indiquer dans son rapport que, sur le fond, la majorité de la commission était opposée au rétablissement du scrutin de liste ; si, néanmoins, elle concluait à la prise en considération, c'est que la question était de celles qu'on ne pouvait soustraire à la discussion du Parlement.

La commission du cadastre

La sous-commission technique du cadastre a émis l'avis qu'il devait être créé, par arrondissement, une ou plusieurs conservations. Le conservateur du cadastre aurait l'obligation de tenir les plans et les registres cadastraux au courant des mutations de propriété et des changements de limite à l'aide de documents qui lui seraient fournis par les parties intéressées et dont il vérifierait l'exactitude, sous sa responsabilité, en procédant sur le terrain aux mesurages nécessaires.

Les cartes de visite

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, vient de décider que les cartes de visite affranchies, « à prix réduits », pourront désormais contenir les indications suivantes : vœux, souhaits, compliments de condoléance, ou autres formules de politesse n'excédant pas cinq mots. L'expéditeur emploiera telle rédaction qui lui conviendra.

Bien en retard, le ministre des postes !

L'exportation des sucres

Les ministres, en conseil, ont décidé que dans le cas où des primes d'exportation de sucres seraient votées par l'Allemagne, des mesures seraient prises en France pour détruire l'effet de ces primes.

Tentatives pour l'évasion de Dreyfus

Serait-elle vraie, la nouvelle répandue par la Libre Parole, que des tentatives auraient eu lieu pour faire évader Dreyfus ?

M. Drumont écrit ces lignes :

« Je me suis abstenu de donner le nom du confrère Juif qui s'était offert à sauver Dreyfus par corruption de fonctionnaires.

» J'avais dit, cependant, qu'il y avait eu commencement d'exécution et que M. Chau-

temps, ministre des colonies, avait dû faire jeter à la porte de son ministère le confrère en question.

» J'avais mis le ministre au défi de me démentir. Non seulement le démenti n'est pas venu, mais dans la soirée le bruit a couru avec persistance de l'arrestation de ce confrère : il n'en était rien, paraît-il.

» Je n'ai aujourd'hui qu'un mot à ajouter : cette affaire sera tirée au clair ou je mettrai les points sur les i. »

Le général Trochu

Le général Trochu, qui vit fort retiré à Tours depuis les événements de 1870, est en ce moment fort gravement malade d'une fluxion de poitrine.

On craint dans son entourage que, malgré sa vigueur, son grand âge (il aura 80 ans le 12 mars prochain) ne lui permette pas de résister au mal dont il est atteint.

Conflit à Perpignan entre les autorités civiles et militaires

Perpignan, 19 février. — Le comité des fêtes du carnaval avait demandé à l'autorité militaire le concours de la troupe pour assurer l'ordre pendant la cavalcade et la bataille de fleurs. Le général commandant le 16^e corps refusa. Le comité des fêtes apprenant que les troupes prêtaient leur concours aux fêtes carnavalesques de Nice, chargea les députés des Pyrénées-Orientales d'obtenir du ministère de la guerre la même faveur pour Perpignan.

Le ministre de la guerre, comme le commandant du 16^e corps, a refusé d'autoriser les militaires à figurer à la cavalcade et à la bataille de fleurs.

Plusieurs conseillers municipaux ont donné leur démission parce qu'on refuse à Perpignan ce qu'on accorde à Nice et à d'autres villes.

Arrestation d'un assassin à Marseille

La police a arrêté M. Poullain, fils d'un des adjoints, qui a assassiné, dans la nuit de dimanche, sa grand-mère, âgée de quatre-vingts ans, habitant une campagne à la Cabucelle et qui lui avait refusé de l'argent. Il a commis ce crime de complicité avec l'anarchiste Chabaud, qui sortait de prison, de deux prostituées et d'un cocher de fiacre. Tous s'étaient partagé l'argent et les bijoux volés et ont été écroués dans la journée.

Les grèves de Roanne

Roanne, 20 février. — Les manifestations ont recommencé hier à la veillée. Des grévistes ont tendu des fils de fer dans la rue Bellevue pour faire tomber les chevaux des gendarmes. Des pierres ont été lancées. Cinq arrestations ont été opérées.

Dans la nuit, on a brisé à coups de pierres et de revolver les vitres de l'usine Vinclier.

Au début de la grève on comptait 6,500 grévistes, actuellement ils ne sont plus que 2,335.

Accident de chasse

On télégraphie de Nîmes, 20 février :

« Trois chasseurs, chassant le gibier d'eau au Grau-du-Roi, marchaient l'un derrière l'autre, lorsque, en traversant un taillis de tamaris, le fusil du premier chasseur fut accroché par une branche.

» Le coup partit et la charge faisant balle vint frapper en pleine poitrine le deuxième chasseur, dont la mort a été instantanée. La victime, M. Jean Danjean, âgée de vingt-neuf ans, laisse une veuve et trois enfants. »

La journée de huit heures en Russie

Saint-Petersbourg, 20 février. — Depuis quelque temps on remarque une tendance des industriels russes à appliquer la journée de huit heures dans les usines.

Certains fabricants ont déjà mis en pratique ce système sans diminuer les salaires.

Terrible déraillement en Espagne

Un train a déraillé à Luchana (ligne de Bilbao à Arenas) ; le mécanicien a été tué. Le train, précipité dans la rivière Asua, a été broyé ; on ne sait encore le nombre des blessés ou des morts.

Gendarme et braconnier

Béziers, 19 février. — Un gendarme, de la brigade de Béziers, poursuivait un braconnier dans le bois de Libron. Le braconnier, se voyant atteint, se retourna et un corps à corps eut lieu entre les deux hommes qui roulèrent à terre.

Le braconnier, ayant pu saisir le sabre du gendarme, le lui enfonça dans le côté à plusieurs reprises ; puis il voulut prendre la fuite. Mais le gendarme, se relevant, tira quatre coups de revolver et tua le braconnier.

L'identité de ce dernier est restée inconnue ; le corps a été transporté à l'hôpital.

Courses militaires

Par une circulaire récente, le ministre de la guerre rappelle que les officiers prenant part aux courses doivent être munis d'une autorisation dont il lui est rendu compte.

Des punitions sévères seront prononcées contre ceux qui contreviendraient à cette prescription.

Le monument Canrobert

Le général Zurlinden, ministre de la guerre, mettant à exécution la promesse faite à la municipalité de Saint-Perret, vient de prévenir le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Accident de cheval

Un bien pénible accident s'est produit samedi à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Un élève de seconde année, M. Fessard, exécutait avec ses camarades des manœuvres à cheval, à la lance, au manège de l'Ecole, lorsque tout à coup sa monture se cabra. Malgré les efforts du cavalier, le cheval perdit pied et se renversa en arrière. M. Fessard, les pieds dans les étriers, ne put se dégager à temps et fut écrasé sous le cheval qui tomba sur lui.

Lorsqu'on le releva, le malheureux était sans connaissance.

M. Fessard (et non des Essarts, comme certains journaux l'ont dit par erreur), après avoir reçu les soins les plus pressés des médecins de l'Ecole et d'un savant spécialiste de la Faculté de Paris, a été transporté chez les frères Saint-Jean de Dieu.

Son état est grave, mais non désespéré.

BULLETIN FINANCIER

20 février 1895.

L'ensemble du marché a été extrêmement mouvementé, sauf sur nos rentes qui sont restées fort calmes, toutes les autres valeurs ont été au contraire très agitées, les unes par suite de position de place qui ont modifié toutes les situations de la spéculation, telles le Suez, l'Extérieure et l'Italien, d'autres qui au contraire prennent un essor d'autant plus vif qu'elles sont restées longtemps sous l'expectative du marché, elles deviennent en ce moment l'objet de ses achats.

Nous parlons en ce moment des actions de nos grandes compagnies notamment, du Lyon que nous avons tout particulièrement désigné et qui finit à 1,572.50. L'Orléans est à 1,612.50.

Sur le Suez, la spéculation s'est tellement animée que dans la journée d'hier il s'est traité des primes à 3,500 au 15 mars. Néanmoins, nous considérerions comme un grand bonheur d'assister à une réaction sensible de cette valeur, bien que l'opulence de ses recettes ne nous permette guère de l'espérer.

L'Extérieure est mieux en clôture à 77 1/8. Les valeurs ottomanes sont fermes sans beaucoup d'animation.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 21 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 2°
Midi,	765 m/m	au-dessus 5°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 3°

La garnison du Château de Saumur

Quand aurons-nous les deux compagnies d'infanterie dont il a été beaucoup parlé il y a déjà six semaines ?

D'une part, on entend dire que la direction du génie n'avait reçu, ces derniers jours, ni ordre ni argent pour faire accélérer et terminer les travaux ; d'autre part, le bruit court que le 135^e, devant se rendre incessamment au camp du Ruchard, laisserait, en s'en retournant à Angers, les deux compagnies en question dans leur nouvelle garnison de Saumur.

Mais tout cela n'a rien de bien officiel, et nous nous méfions autant de l'incurie de notre municipalité que de l'activité de celle d'Angers, dont les administrés ont déjà réclamé contre le départ de cette ville des deux susdites compagnies.

THÉÂTRE DE SAUMUR

HÉRODIADE

Une belle chose. Je n'ose pas dire très belle, parce que je défie qui que se soit, Saint-Saëns, Massenet, Paladilhe, Salvayre, de prononcer, en bien ou en mal, un jugement absolu, définitif, sur une seule audition d'une partition dramatique.

Maintenant, pourquoi l'*Hérodiade* de Massenet, représentée, en 1881, à la Monnaie de Bruxelles, ne figure-t-elle point au répertoire de notre Opéra ? « Nescio ». Est-ce parce que, dès son apparition, elle est devenue une œuvre de voyage et d'exportation, un succédané du « Trouvère » et de « Rigoletto », montable au pied levé dans les bouibouis lyriques de province où se réunissent, par hasard, un ténor, une falcon, un contralto, un baryton et une basse approximatifs ? Doit-on attribuer son élimination de notre première scène musicale à l'entorse fabuleuse qu'inflige aux traditions évangéliques le libretto de M. Gallet, à l'incusabile singularité des trois tableaux qui se passent dans l'ombre et qui valent à la composition de Massenet le sobriquet d'« opéra nocturne » ? Je ne saurais me prononcer. Mais, pertinemment, personnellement, j'ai connu,

AU MOULIN

Deux jours plus tard, dans l'après-midi, Tranquille occupé à « chauler » les cuves en société de Grand-Claude, les garçons absents ; les filles embesognées à la laiterie, au jardinage, à la basse-cour, Miss Clair persistant dans son exil et verrouillée dans notre chambre — moi, je sautais à la corde devant le peron, je faisais de l'hui e (1), suivant l'expression consacrée — Man' non m'appelle, m'assied sur ses genoux et m'interroge en ces termes :

— Andrée, m'aimes tu bien ?

— Oui, Nourrice, je t'aime bien, très beaucoup.

— Veux-tu répondre à mes questions, répondre la pure vérité ?

— Pourquoi non ? Que désires-tu savoir ?

— Jure-moi sur la mémoire de ton excellent père que tu ne révéleras cet entretien à personne, pas même à ta mère ?

(1) Sauter doucement à la corde.

— Pas même à maman ? C'est donc bien terrible ? Soit, je te le jure. De quoi s'agit-il ? Comme tu es excitée ! Tu m'effraies.

— Ma chère petite fille, un bonheur ou un malheur dépendent des paroles qui vont choir de tes lèvres. Tu as douze ans, Andrée, tu comprends déjà le sens des actions. Parle-moi donc le cœur ouvert, comme à la seconde mère, comme à une sœur aînée, d'autant plus que tes aveux ne messerviront pas ceux qu'ils concernent, et que, par les os de mon Germain et de mes enfants, je me tuerais avant de les dénoncer.

— Demande, Nourrice, je t'écoute.

— Tu sors toujours en compagnie de M^{lle} O'Connor et de Baptiste. As-tu remarqué entre eux, dans leurs rapports, dans leurs conversations, dans le ton de ces conversations, leurs regards, leurs gestes, leur démarche, quelque chose d'extraordinaire ?

— Non. Mais je ne saisis pas bien. Qu'entends-tu par « extraordinaire » ?

— Je m'explique plus clairement. Quand tu es avec eux, occupée à jouer, te laissent-ils courir seule devant et derrière eux ? Restent-ils parfois en tête à tête ? Causent-ils à voix basse en cachette ? T'éloignent-ils ?

— Jamais je ne m'éloigne d'un pas. Baptiste ou miss me tiennent constamment par la main, au milieu d'eux. Si je lâche les doigts de l'un ou de l'autre pour cueillir une fleur, un mûron, une noisette, traquer une sauterelle ou lancer un caillou dans l'eau, miss me rappelle avec insistance, comme si j'allais rouler au fond d'un précipice ; et Baptiste me sermonne plus fort qu'elle.

— C'est l'absolue vérité ?

— La vérité vraie, j'en lève les deux mains et, comme dit Tranquille, « que le diable entortille mes entrailles avec sa fourche autour des haies du pré Cambon ! » (1) si je mens.

— Tu te garderas de répéter chez toi les jurons de M. Baptiste. Quand il s'entretient avec l'institutrice, approche-t-il sa figure contre la figure de miss Clair ?

— Je n'ai jamais vu cela.

— De quoi parlez-vous dans vos promenades ?

— De toi. Oh ! en bien. Tranquille et miss ne tarissent pas d'éloges sur ton esprit et sur ta bonté. Et puis, on cause du beau temps, des récoltes, de l'ouvrage de Baptiste, de l'usine, si elle rapportera cette année plus que

(1) Serment du Morvan.

l'an dernier. Il raconte ses voyages et ses apprentissages avant l'arrivée aux Aïrelles. Clair détaille ses excursions en Hollande, en Italie, en Suisse, qu'elle a parcourues avec des familles riches dont elle instruisait les enfants, et nous traduit des légendes de son pays. Ton farinier chante des « morvandottes » et ma gouvernante gémit des ballades irlandaises aussi tristes qu'un *stabat mater*. C'est tout.

— La voix de Baptiste change-t-elle, quand il devise avec la demoiselle ? Cette voix sonnet-elle plus doucement, plus amicalement ?

— Pas du tout. Elle a les mêmes inflexions qu'en conférait avec toi.

— Et son regard ? Brille-t-il plus vif, plus lumineux que lorsqu'il... me regarde ?

— Ah ! tu réclames trop de minuties. Je ne sais pas distinguer les variétés des regards. Celui de Baptiste est toujours droit, bien en face, comme son bon cœur.

— Quand ils cheminent l'un près de l'autre, leur marche est-elle vive ou lente, régulière ou inégale ?

— On marche vite quand nous sommes pressés de rentrer, lentement quand nous avons du temps devant nous. Leur pas est-il régulier ou inégal, suivant tes expressions ? Je

très à fond, les haines individuelles qui surgissent sous les pieds de Massenet, après son succès inopiné du *Roi de Lahore*, haines qu'il ne put écraser qu'à coup de triomphes.

Autant que l'autorise une première impression, nous notons succinctement :

1^{er} tableau (impossible d'apprécier l'ouverture avec un orchestre insuffisant et dénué de conviction) : L'accompagnement du chœur des Marchands, le récitatif expressif de Phanael ; l'air classique du soprano : *Il est bon, il est doux* ; le récit d'Hérodiade : *Ne me refuse pas* ; l'entrée de Jean, le trio et la malédiction *Jézabel ! Jézabel !* le duo (un peu flou) de Jean et de Salomé et l'allegro de Jean.

2^e tableau : Le chœur de femmes, un bijou symphonique avec sa pédale des basses et le frisson suraigu des violons ; les couplets de la coryphée : *Maître, bois cette amphore* ; et l'andante si connu, trop connu : *Vision fugitive*.

3^e tableau : Marche du cortège et scène de la révolte ; quatuor avec chœur ; récitatif de l'ambassadeur Romain — la meilleure page de la partition suivant nous ; — l'adorable *Hosannah* des femmes précédant Jean ; l'andante : *Toute justice vient du Ciel* ; le final très mouvementé, très empoignant.

4^e tableau : Le récitatif de Phanael, aussi large qu'un récitatif de Gluck ; l'invocation : *Astres étincelants* ; le cri superbe : *Est-ce un homme, est-ce un Dieu !* La prédiction sur une symphonie houleuse et sinistre dans laquelle semblent pleuvoir les larmes du Golgotha ; la plainte d'Hérodiade : *Si Dieu l'avait voulu !*

5^e tableau : Un charme, le chœur syllabique des femmes dans la coulisse, sur le murmure des harpes des flûtes et le bruissement étouffé du triangle ; l'exclamation d'Hérode : *Demande au prisonnier qui revoit la lumière* et son contrechant de violoncelle ; le final écumant du duo d'Hérode et Salomé ; le joli chant arabe rappelant l'air du Muezzin dans « le Désert » de Félicien David ; le chœur syncopé : *Adonaï ! Adonaï !* le superbe interrogatoire de Jean : *Je suis Jean, fils de Zacharie. Je me réserve pour l'invocation de Salomé : C'est Dieu qui dans ton âme, cousine issue de germain du Seigneur exaucez la prière, de « Faust » et pour l'unisson à deux voix de l'adieu qui nous rappelle désagréablement, au moins pour la situation, le duo final de *Poliuto*.*

6^e tableau : L'admirable largo de Jean : *Je meurs pour la patrie et pour la liberté* ; l'extase éperdue : *Seigneur, si je suis ton fils !* (oubliez la scène de l'église du « Prophète » où l'autre Jean dit à Fidès : « Suis-je ton fils ? »).

7^e tableau : Le chœur merveilleux des Romains dont les plus valides orphéons se sont emparés et, pour partie seulement, la supplication de Salomé : *Si je vous fais pitié !*

L'interprétation ? Nous serons bref.

M^{lle} Leroux montre de la passion, du « chien »,

un registre aigu satisfaisant. Le médium est terne ; le grave, absent. Elle n'a pas mis au point l'arioso : *Il est bon, il est doux*.

M^{me} Flavigny, médiocre à son entrée en scène, décroche un peu d'accent et des notes assez corsées aux derniers tableaux.

M. Laporte est très supportable dans le rôle de Phanael ; mais nous lui préférons, comme pose de son, Berton « Vitellius » qui plaque irréprochablement son récitatif du troisième tableau.

M. Giraud, excellent comédien dans toutes les parties de son rôle, dit avec tendresse la *Vision fugitive* et déploie une véhémence communicative dans les phrases d'emportement... à condition que leur tessiture ne coulera pas dans le grave.

Quant à M. Jullian, sous réserve d'une défaillance très courte et encore plus excusable, nous lui présentons nos plus sincères et plus cordiales félicitations. Artistement grimé — au point de nous rappeler Tamberlick dans « *Poliuto* » — d'un jeu sobrement et intimement tragique, M. Jullian a su transformer en ténor de force son joli ténorino de demi-caractère. Unissant la sauvagerie native du père à l'onction de l'apôtre, à la chaleur et à l'élan du patriote, M. Jullian s'est créé (puisse-t-il le conserver !) un timbre plein, robuste, sûr, reproduisant l'organe si lumineux, si pénétrant de Jean de Reszké. J'espère que M. Jullian se contentera de cette appréciation exempte de toute flatterie intéressée et banale et qui exprime, loyalement, non seulement notre opinion individuelle, mais celle de l'entier public intelligent que peut fournir Saumur.

En résumé, sauf les desiderata exprimés ci-dessus, en dépit d'un orchestre accomplissant sa tâche à la façon d'un écolier bâclant un pensum, la représentation d'*Hérodiade* est, au point de vue artistique et musical et grâce à la nouvelle incarnation de M. Jullian, la plus remarquable soirée que nous ait donnée la direction Giraud.

Conseil général de Maine-et-Loire

Session extraordinaire

La seconde séance a commencé mardi à une heure et demie ; elle était présidée par M. de Soland.

M. Bodinier occupait les fonctions de secrétaire.

Au début de la séance, M. le Président procède à l'installation de M. Pertué, nouvellement élu conseiller général de Châteauneuf-sur-Sarthe.

M. Richou donne lecture d'un long rapport sur le chemin de fer de Cholet à Nantes. Le Conseil maintient ses premières résolutions au sujet de cette ligne sans tenir compte des observations de M. le ministre de l'intérieur.

révolte, car tu abuses de ta supériorité sur moi, de ton âge et de ma reconnaissance forcée pour tes bons soins.

— Je ne cherche ni à t'abaisser ni à t'assigner un vilain rôle. Les verbes et pensées de M. Baptiste et de M^{lle} O'Connor me touchent peu. Je n'ai pas plus le droit de les contrôler que celui de les empêcher ; et je ne fais ni à l'un ni à l'autre l'honneur de les jalouser. Je voulais une certitude, je l'ai. Plus tard, bientôt, mon enfant, tu pénétreras les motifs de cette enquête. A présent je te rends ta liberté. Oublie ce désagréable quart d'heure et garde-moi le secret juré. C'est Man' nou, aujourd'hui, qui est ton obligée et la moindre indiscretion rendrait ta « vieille » Périne la plus misérable des femmes. Mon avenir est entre tes mains ; ma chère petite Andrée bienaimée.

— Je me tairai, quoiqu'il arrive, envers et contre tous et, me dégageas-tu de ma parole, nul tiers ne recevra ma confiance à ce sujet, je ferai toujours « celle qui ne sait rien ». Me permets-tu de reprendre ma corde ?

Sans attendre la réponse, je me hâte de regagner la cour et d'y exécuter un *vinagre* (1) infernal pour dériver les émotions.

(A suivre.)

A. M.

(1) Sauter le plus vite possible.

La question de la ligne de chemins de fer de Beaupreau prolongée à Chalonnnes est renvoyée à la commission pour plus ample examen.

Après un rapport de M. Grignon, le Conseil approuve le projet présenté, le 5 février, par M. l'ingénieur en chef pour la réfection des amarrages du pont suspendu des Rosiers ; il accepte la soumission de M. Arnodin, s'élevant à 20,395 fr., pour la partie métallique, et autorise l'exécution en régie des travaux de réfection des galeries maçonnées.

Un projet de troisième variante au tracé entre Saumur et Nantilly et de la gare commune Saumur-Etat, présenté par la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou, est ensuite adopté sans discussion. — Rapporteur, M. le D^r Besnard.

Les conditions de construction et mode d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local sont renvoyés, pour statuer, à la session d'avril ; toutefois, le Conseil invite dès maintenant M. Faugère à se préoccuper des bâtiments d'exploitation de la ligne de Saumur à Cholet.

Sur la proposition de M. le comte de Blois, acte est donné à M. le Préfet de ses communications sur le projet de ligne de Candé à Angers, et la question est renvoyée à la prochaine session d'avril.

La question de l'assistance médicale gratuite, organisation du service dans le département, est renvoyée également à la session d'avril.

M. Besnard fait des réserves, au nom des médecins, pour combattre le système par abonnement, et M. le Préfet demande qu'en raison de l'urgence de la question, le Conseil prenne une décision ferme dès le début de sa prochaine session.

La séance est levée à trois heures moins un quart et M. le Président déclare la session close.

Société de Notre-Dame du Fort

La Société de N.-D. du Fort de Saumur va donner à ses amis et bienfaiteurs ses deux soirées habituelles de Carnaval le dimanche 24 février et le lundi 25, à 8 heures du soir.

On jouera la *La Fanfare de Charentonneau*, comédie en 3 actes, avec intermèdes.

La réunion du lundi 25 février est réservée aux bienfaiteurs de l'œuvre.

On peut dès maintenant se procurer des cartes pour la soirée du dimanche 24 février, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre, 6.

Instruction primaire

Sont nommés instituteurs adjoints :

A Saumur, M. Moreau ; à Saint-Paul-du-Bois, M. Chouteau ; à Châteauneuf-sur-Sarthe, M. Trouillard ; à Beaufort, M. Baranger ; à Vernoy, M. Euxibie ; à Freigné, M. Ménard ; à Trelazé, M. M. Maillet, et à Saint-Clément-de-la-Place, M. Brevet.

M^{lle} Guillobé, Trouillard et Gondard sont nommées institutrices adjointes à Beaufort, à Châteauneuf et à Saumur (école maternelle des Ponts).

CIZAY - LA - MADELEINE

Un homme écrasé

Le 9 février, M. Louis Ballu, âgé de 24 ans, propriétaire, habitant le village de Montfort, commune de Cizay-la-Madeleine, piochait, en compagnie de son domestique, un talus situé entre Montfort et le Bourg-Soudain, la voûte de terre d'une épaisseur de deux mètres, sous laquelle ils travaillaient, se détacha et s'abattit sur eux. Le domestique, qui avait pu s'écartier légèrement lors de la chute, et dont les jambes seules étaient prises, appela au secours et fut dégagé par deux personnes occupées dans un champ voisin. Quant au malheureux Ballu, enseveli jusqu'au cou, il respirait encore lorsqu'on eût enlevé la terre ; mais, vingt minutes après, il rendait le dernier soupir ; et le docteur Milsonneau, de Doué-la-Fontaine, appelé auprès de la victime, n'a pu que constater le décès.

Dépôt de Remonte d'Angers

Le Comité dudit Dépôt se réunira :

A Angers, au Dépôt, le mardi 12 mars, à 8 h. 1/2 du matin.

A Longué, le jeudi 14 mars, à 1 heure 1/2 du soir.

A Doué-la-Fontaine, le samedi 16 mars, à 1 heure 3/4 du soir.

Pour procéder aux achats de chevaux de 4 ans à 8 ans et de préférence de robe sombre.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leurs produits à la Remonte.

Les achats au Dépôt se font de toutes mains.

Nécrologie

M. le docteur Lieutaud, professeur à l'Ecole de médecine d'Angers et maire de Saint-Germain-des-Prés, est mort, mardi soir, dans cette dernière localité.

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* annonce la mort de M^{me} la comtesse de Puysegur, à Dissay-sous-le-Lude.

LOUDUN

La souscription ouverte par tous les instituteurs et institutrices de l'arrondissement entre leurs élèves, au profit de l'œuvre du sou des enfants pour la guérison du croup, a produit une somme totale de 596 fr. 20 dont le montant, recueilli par M. l'inspecteur primaire de Loudun, a été adressé par lui à M. l'inspecteur d'Académie à Poitiers.

Etat Civil de Saumur

DÉCÈS

Le 20 février. — Théodore Thébaudin, gantier, 60 ans 1/2, époux de Adélaïde-Aimée Breton, à l'Hospice ; — Edouard-Joseph Ouvrard, voyageur de commerce, 48 ans, rue Saint-Nicolas.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/4
Tournée ABEL, du Vaudeville

SAMEDI 23 Février

Pour les représentations de M. ABEL, du Vaudeville ; M^{lle} Jane MAGNAN, du Théâtre de l'Ambigu ; M. MEILLET, du Vaudeville, et autres artistes des principaux Théâtres de Paris.

La DAME aux CAMÉLIAS

Pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas, de l'Académie Française.

M. ABEL jouera le rôle d'Armand Duval qu'il a joué 200 fois au Théâtre du Vaudeville ; M^{lle} Jane MAGNAN jouera celui de Marguerite Gauthier.

ON COMMENCERA PAR :

ANATOLE

Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. R. Lesens et H. Delorme.

A 9 heures précises : *La Dame aux Camélias*.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Riis.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. Fouquet, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, De M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 27, Et de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

SUR LICITATION

En un seul lot

En l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UNE

Maison d'Habitation

Avec Boutique, Cour et Cave

Et toutes ses circonstances et dépendances

Sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 20,

Dépendant de la communauté CHATAIN-QUENTIN.

L'ADJUDICATION aura lieu le lundi 18 Mars 1895, à deux heures du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1. Madame Alphonsine-Albertine-Zoé Bouché, épouse de M. Alphonse Leroux, loueur de voitures, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Beurepaire, et de celui-ci tant en son nom personnel que pour l'autoriser et assister ;

2. M. Jean-Baptiste Cupit, menuisier, demeurant à Saumur ;

3. Madame Eléonore Cupit, épouse de M. Joseph Rneau, propriétaire, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, de lui autorisée et assistée ;

« Les sus-nommés agissant en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, Madame Leroux pour moitié, M. Cupit et Madame Rneau conjointement pour l'autre moitié ou chacun pour un quart de M. Chatain, leur oncle, dé-cédé » ;

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. Madame Caroline-Augustine Pichat, épouse de M. Urbain-Alexandre-Charles-Emanuel Rocher, négociant, avec lequel elle demeure à Saumur, et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour l'autoriser et assister ;

2. Madame Louise-Alphonsine Quentin, propriétaire, veuve de M. Jean-Baptiste-Auguste Pichat, demeurant à Nantes, rue de la Distillerie ;

3. M. Edouard-Alphonse Pichat, étudiant en médecine, demeurant à Nantes, rue de la Distillerie ;

4. Madame Rose-Marguerite Pichat, épouse de M. Eugène-Armand Chevannes, négociant, avec lequel elle demeure à Nantes, rue de la Distillerie, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour l'autoriser et assister ;

Ayant pour avoué constitué M^e BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 7 ;

Il sera, le lundi dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 27, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 20, comprenant :

Au rez-de-chaussée : boutique, salle à manger et cuisine à la suite ; couloir et escalier ;

Cave sous la salle à manger et sous la cuisine ;

Au premier étage : trois chambres, cabinet ;

Au deuxième étage : quatre chambres et deux petits cabinets ;

Grènier sur le tout.

Cour dans laquelle se trouve un petit bureau et cabinets d'aisances ; deux chambres au-dessus ;

Hangar planchéié et écurie au fond ;

Grènier sur le tout ;

Grand portail donnant accès sur le cul-de-sac de la rue de la Monnaie.

Le tout joignant : par devant la rue Saint-Nicolas, par derrière le cul-de-sac de la rue de la Monnaie, d'un côté à l'est M. Gouzé, et d'autre côté à l'ouest M. Sanson.

Mise à prix : 15,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-quinze, n° 1000. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, poursuivant la vente ;

2° A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 27, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3° Et à M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

AVIS

La vente mobilière du sieur BUARD, charron-forgeron à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, annoncée pour le 10 février 1895, et remise pour cause de mauvais temps, aura lieu irrévocablement le **Dimanche 24 Février 1895**, à une heure du soir.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, sur l'ancienne route de Doué.

Habitation et servitudes, avec bon jardin contenant environ 48 ares, serre, puits. Le tout aménagé pour le jardinage.

Bien achalandé. — Suite d'affaires après décès.

S'adresser à M^{me} veuve ALBERT, y demeurant.

C. GOUZÉ

48, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de mètres. Expert s/s.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Géométrie, Expertise, etc.

IMPORTATION DIRECTE DE PRODUITS D'ESPAGNE

J. VICENS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelle

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons

Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUMS, COGNACS ET LIQUEURS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÈMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÈMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS : Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godel.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1^{er} mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javand.

ON FAIT SAVOIR

Qu'un *Holtoir public* est ouvert rue d'Alsace, immédiatement après Saint-Louis, à l'endroit indiqué par un poteau-enseigne.

Les entrepreneurs susceptibles d'avoir une certaine quantité de décombres à y déposer pourraient même être rétribués.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandes d'Emplois

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME âgé de 35 ans demande un emploi, garçon de magasin ou autres. S'adresser au bureau du journal.

UN MENAGE demande un emploi.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50

Petits pois Amieux. . . 1 » — — : 0 60

Haricots verts. 0 85 — — »

Haricots verts Amieux 1 » — — — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.

Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bourdeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25

— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandelières, Caneibert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.

BEURRE : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.

— (Année 1895), bon cru 0 fr. 40 —

— BLANC du pays, 0 fr. 45 —

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Dîners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES ET FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.